

Présence Socialiste

Dispensé de timbrage

Anancy CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DEPOSE LE 17/01/2006

MENSUEL DE LA FEDERATION DE HAUTE — SAVOIE DU PARTI SOCIALISTE

Mensuel
PS BP 830
74016 Annecy Cedex
ABONNEMENT : 7,62 euros
ISSN 1276 - 3756
Janvier 2006
N° 87

EDITO :

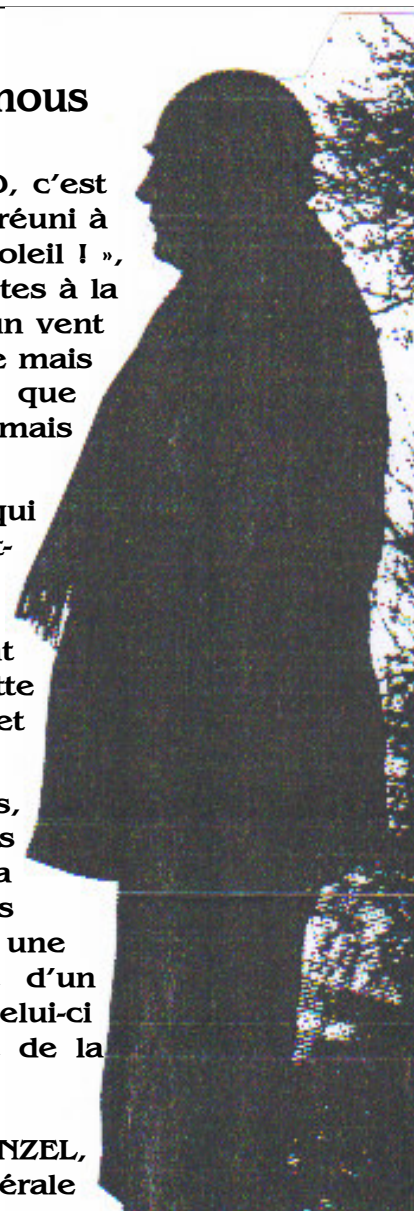
François MITTERRAND, les libertés et nous

La première liberté que nous devons à François MITTERRAND, c'est l'espérance qu'a été le 10 mai 1981. Si le peuple de gauche réuni à la Bastille sous une pluie battante scandait « Mitterrand, du soleil ! », si sa montée solitaire au Panthéon, la rose rouge des socialistes à la main, nous a fait frissonner, c'est que ce 10 Mai nous a été un vent de liberté inespéré. Dix ans après sa mort, cet espoir demeure mais d'une saveur un peu différente : les socialistes ont appris que « changer la vie » ne peut se faire qu'avec la volonté, certes, mais aussi la vérité et l'unité.

Au regard des libertés, François MITTERRAND est aussi celui qui a affranchi l'information de la « voix de son maître ». Savent-ils, nos plus jeunes camarades volontiers critiques envers F. M., qu'avant lui les informations devaient traverser, avant leur diffusion, l'approbation gouvernementale ? F. M., ce sont encore les « radios libres ». Autre vent de liberté que cette libération de la FM : la parole donnée, rendue aux individus et associations.

Où en est-on ? entre privatisations et concentrations, l'oppression de la presse et de l'expression s'est faite plus sournoise : le pouvoir de l'argent supplée la censure qui n'a par là même plus besoin de s'exercer. Pourtant renaissent les tentatives de faire interdire un livre fâcheux, tronquer une information déplaisante et manipuler l'actualité au profit d'un certain ministre-candidat. Il ferait honte à la France que celui-ci succède un jour à François MITTERRAND comme président de la République.

Claire DONZEL,
Première Secrétaire fédérale



Agenda fédéral

JANVIER

- 11 Débat sur la dette sur 8Mt Blanc
- 19 Interview sur Radio Perrine
- 23 Bureau fédéral
- 29 Réunion des secrétaires de section

FEVRIER

- 2 Conseil fédéral à Thonon
- 6 Bureau fédéral
- 20 Bureau fédéral

FORMATION

Condorcet Formation, organe de formation du PS, présente son nouveau programme de formation au service des élu(e)s socialistes et républicain(e)s :

- ▶ Des formations opérationnelles : les finances publiques, l'action sociale, l'aménagement, le développement durable, l'éducation, la démocratie, la communication, l'organisation, la culture.
- ▶ Des formations qualifiantes (avec validation des acquis de l'expérience) : accès aux diplômes et titres, préparation aux concours de la fonction publique territoriale ou d'Etat.
- ▶ Des formations à la carte : un projet de territoire,
- ▶ La formation via Internet.

Vous pouvez consulter le site de Condorcet formation qui sera mis à jour en début janvier à :

<http://www.condorcet-formation.asso.fr>.

Pour plus d'information et pré-inscription, s'adresser à Gilles Séraphin, membre du bureau PS 74 en charge de la formation à : gilles.seraphin@wanadoo.fr.

Gilles Séraphin

CONSEIL FÉDÉRAL : Un oubli dans la liste des titulaires parue dans le dernier *Présence* : Jacques DELZORS, élu de Seynod, Secrétaire de section de Seynod.

Sommaire :

- p.1: Edito de Claire Donzel
- p.2: Conte de Noël par S. Montessuit
- p.3-4-5: Conseil général : Budget 2006
- p.6: Une réforme fiscale pour les riches par J. Excoffier
Pôle de compétitivité par A. Meunier
- p.7: Dossier Salomon par R. Convers et B. Couderc
- p.8: Femmes et socialistes n°60



Janvier : le moment des voeux.

Le moment, aussi, de se remettre des fêtes qui riment souvent avec trop : trop bu d'alcool, trop consommé de dinde... trop consommé tout court ? Le porte-monnaie n'aura pas trop des soldes pour se refaire une santé. Chaque année, Noël est l'occasion de battre un nouveau record. En 2005, en moyenne, les ménages français ont consacré 170 euros par enfant en cadeaux. Comme toujours, la moyenne gomme les disparités, mais elle donne une idée de l'enjeu, en période de reprise timide de la croissance, des fêtes de fin d'année. Car on le sait, la consommation c'est bon pour la croissance. On ne consommera donc jamais trop... A condition de savoir comment consommer ? Comme vous, j'ai acheté une dinde élevée dans le respect des méthodes de l'agriculture biologique. Les mets qui l'accompagnaient - de l'entrée (saumon sauvage issu d'une pêche limitée par les nécessités de reproduction de l'espèce) au dessert (qui mettait à l'honneur les fruits de saison achetés à des producteurs respectueux de l'environnement et des normes sociales) - s'inscrivaient dans le même cahier des charges draconien. Pour la famille, des cadeaux, tous issus des filières du commerce équitable. Les étrennes, car nous avons des étrennes... seront placées en produits d'épargne éthique. Bref, j'ai consommé bio, solidaire, durable, et j'ai épargné éthique. Je peux être fier de faire grimper la moyenne du budget que consacrent chaque année les Français à la consommation citoyenne (moins de 0.05% à l'achat de produits issus du commerce équitable)

Fin du conte de Noël : je ne suis pas au courant de toute l'étendue de la consommation durable (je manque d'informations), mes moyens sont somme toute limités (mon pouvoir d'achat n'a quasiment pas augmenté en 2005, comme pour l'ensemble des français, or les consommations citoyennes supposent souvent un effort financier supplémentaire) et puis, autant avouer mes fautes en ce début d'année, la force de mes convictions « durables » n'a pas suffi à m'éviter la fièvre d'achats de dernière minute en tout genre.

Janvier 2006, le temps des bonnes résolutions. Je tenterai pour cette nouvelle année de mettre mes actes d'achat en accord avec ma conscience de consommateur citoyen. Pour cela, de la volonté, de la volonté, et encore de la volonté. Mais... un peu d'aide ne serait pas malvenue. Ce qui me manque ? Un « chèque de consommation citoyenne », un petit bon d'achat versé par l'Etat qui ne pourrait être utilisé qu'à l'achat de certains produits, pour promouvoir une consommation citoyenne. Une idée pour un projet ? Un appui pour les luttes électorales à venir ?

De ce sujet, et de bien d'autres, nous pourrions discuter en 2006 tout au long de notre (courte) préparation du projet. En commençant par une soirée avec la section d'Annecy ce 19 janvier dans les locaux de la Fédé.

Meilleurs voeux

Sébastien MONTESSUIT

CONSEIL GENERAL - Budget 2006 : intervention du 14 décembre

M. Le Président, chers collègues,

C'est une nouvelle étape dans les relations état - collectivités territoriales qui s'écrit aujourd'hui à l'occasion de ce budget.

Nous connaissons déjà les contrats de plan chargés entre autres de faire régler 50% des charges d'infrastructures de compétence d'état par la Région, le département ou les intercommunalités, mais nous passons un nouveau cap avec cette nouvelle conception :

L'état décide, informe le plus tard possible pour éviter toute contestation, fait payer les collectivités locales et, cerise sur le gâteau, limite leur possibilité de fixer des recettes.

1- En matière d'information

C'est simple, mis à part les charges que nous devons supporter, nous n'avons aucune information officielle.

En premier lieu, les compensations financières sont imprécises, peu lisibles et non évaluables et laissent planer une grande incertitude.

Ainsi pour l'équipement routier, l'état prévoit un reversement de 5,5 M€ : 3,55 pour poursuivre les actions et 1,95 en fonctionnement. Il n'y a rien qui vient justifier ce montant. Qu'en est-il de la suite des contrats de plan qui étaient financés par l'état mais aussi la région, le département et certaines intercommunalités. Dans quel état sont les routes nationales de notre département ? Qu'y a-t-il de prévu pour les remettre à un niveau acceptable ?

Qu'est-il prévu dans les compensations financières ? La totalité ? Une partie seulement ?

Le Vice-Président chargé de la voirie a pris le soin de nous indiquer prudemment : « Aucune transmission officielle n'a été faite sur les montants des compensations...Les chiffres annoncés correspondent à des estimations encore provisoires. Elles sont souvent inférieures aux crédits dont disposait la Direction Départementale de l'Équipement qui, ajoutez-t-il, ne permettaient pas d'engager toutes les opérations nécessaires à la sécurisation

et au maintien en l'état du patrimoine. »

En plus ce patrimoine est souvent en mauvais état...

Bref, ce n'est pas assez mais on ne sait rien ! Il serait peut-être bon de réaliser un véritable audit impartial sur le sujet parce qu'une fois l'affaire faite...Il sera trop tard pour crier !!!

Et que l'on ne nous parle pas pour justifier nos futures déconvenues en matière de compensations financières de péréquation sur des charges. La péréquation doit s'appliquer à des ressources attribuées, pas à un transfert de compétences qui devait se réaliser selon les propres paroles d'un ancien premier ministre « à l'euro près ».

Il nous manque aussi des informations claires sur de nombreux sujets. Alors que nous sommes en décembre, nous attendons des décrets d'application sur les collèges, sur la maison du handicap, sur la voirie nationale...pour le 1^{er} janvier.

2- Ce gouvernement va faire payer la facture aux collectivités territoriales

Mais, là aussi, je suis persuadé que je prêche des convaincus. Les dépenses concernant les transferts de compétences ou la nouvelle loi sur le handicap seront couvertes mais sont déjà en

fortes augmentations avec une compensation financière très insuffisante.

Ainsi nous avons mis en évidence l'augmentation des **charges du RMI** transférées en 2004, + 5,2 M€ en 2005. **En 2006, La dépense inscrite semble peu raisonnable.** En effet, alors que le nombre de bénéficiaires augmente, l'inscription budgétaire n'est même pas équivalente 26 M€ en 2006 pour 26,7 M€ en 2005. Par contre ce qui est bien visible, c'est là encore le désengagement de l'état dans une baisse de son reversement : - 1,5 M€.

Et nous n'oublions pas de citer le plus symbolique avec un gouvernement qui a « oublié » de compenser la prime de Noël que par ailleurs il continue d'attribuer sans avoir à la payer. Pour le Département c'est 1,2 M€ par an à sa charge (*note ultérieure F.Zory : cette année, c'est encore la CAF qui finalement la paiera*).

Pour l'insertion professionnelle, il en va de même avec une dépense en hausse de 3,2 M€ et une recette ramenée à 0. Dans ce domaine de l'insertion professionnelle, il ne suffira pas de fixer un objectif de 200 contrats RMA en 2006 pour les atteindre. On a déjà évalué le peu d'efficacité de ces contrats en 2004/2005 : 69 contrats, soit environ 50 contrats pour 2005. (1/4 des prévisions)

Le contrat d'avenir à 26 heures quant à lui, est déjà

en train de faire des victimes puisque sauf à renforcer très substantiellement les subventions pour l'encadrement des chantiers d'insertion à l'association AGIRE 74 et peut-être même aux collectivités, c'est 30% de moins de personnes en difficulté qui pourront en bénéficier dans chaque chantier d'insertion : ceux-ci passant leur capacité d'accueil de 12 à 8 personnes. Les 600 contrats d'avenir sont donc là aussi peut-être un peu illusoire.

Le Fond de solidarité pour le logement et le Fond d'aide aux jeunes font aussi partie des transferts de 2004. Cofinancés jusqu'à présent, ils sont à la charge du département et pour une dépense de 2 M€, l'état reversera au travers de la taxe sur les conventions d'assurance 0,67 M€ : ce n'est plus un cofinancement, c'est tout au plus un partenariat.

Globalement, pour **l'action sociale, prévention, insertion, logement** la hausse en 2006 des charges est de **6,9 M€** pour une recette de **l'état en baisse de 1,5 M€** et ceci avec une prévision de dépenses du RMI, malheureusement, très sous-estimée.

Pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, nous inscrivons 34,7 M€ en dépenses de fonctionnement pour une recette espérée de 7 M€ de l'état. Nous aimerions souligner à ce sujet que la première décentralisation en 1986 des bâtiments des collèges a vu en 20 ans le

rapport de la compensation de l'état à la charge réelle s'établir dans un rapport de 1 à 10, soit 2,9 M€ de compensation pour 30 M€ de charge. Vous le citez souvent comme la justification à une dérive comparable pour cette nouvelle phase de décentralisation. Pouvons-nous faire remarquer à cette assemblée que pour l'APA en 4 ans nous sommes déjà dans un rapport de 1 à 5 et qu'à ce rythme nous serons dans 16 ans dans un rapport de 1 à 25.

Les conséquences de la loi sur le handicap de février 2005 sont encore mal cernées mais nos prévisions ne sont pas très bonnes, financièrement parlant bien entendu, parce que cette reconnaissance et cette prise en charge que nous souhaitons la plus efficace, est une vraie nécessité. Au niveau comptable là encore le gouvernement est plus que modeste. Sa prise en charge est quasiment dès la première année de 1 pour 10 : 4,5 M€ pour 43 M€ de charge. Alors dans 20 ans !!! La fameuse journée de solidarité sujet de

toutes les polémiques n'est pas la solution loin s'en faut. Cette « polémique stérile » ne semble être que l'excuse donnée au gouvernement pour camoufler, ne pas assumer sa propre loi et s'en décharger sur les départements.

Pour les collèges, l'impact de la décentralisation est essentiellement lié au personnel. Pour 2006, 50 postes de remplacement sont prévus dont la plus grande partie sont des nouveaux postes (hors compensation). Mais c'est une nécessité et nous n'avons pas encore le retour des collèges sur les besoins liés à l'accueil à la sortie des cars, ni celui bien légitime des demandes justifiées des principaux de collège pour un meilleur service aux élèves. Et l'intégration des personnels en 2007 reste à venir...

Le département aura également à absorber **les charges de structures** de cette décentralisation. Il paraîtrait suspect de laisser croire que nous sommes en capacité d'absorber près de 1 000 personnes sans aucune

répercussion pour nos services de la direction des ressources humaines, des finances, de l'informatique ou sur notre parc de véhicules, fournitures de bureau.....

Pour les bâtiments, là aussi, il faudra prévoir des bureaux en plus et après les 5 000 m² de la Rue de la Paix, il est envisagé 1 200 à 1 500 m² supplémentaires. On peut encore douter d'une quelconque compensation de l'état.

Dans tous les secteurs touchés par la décentralisation ou la loi sur le handicap, il nous semble important de faire un suivi le plus objectif possible des nouvelles charges induites par la décentralisation afin d'établir, pour 2006, les bases d'une véritable revendication de compensation financière auprès de l'Etat.

3- Mais ce gouvernement fait encore plus fort : il décide des nouvelles po-

litiques, fait payer les charges par les collectivités locales et en plus, il limite leurs recettes.

Ce gouvernement a inscrit dans la constitution la nécessaire autonomie financière des collectivités publiques. Le Conseil Général devrait donc pouvoir disposer de recettes propres dont il assume la responsabilité devant les électeurs. Pourtant, dans le même temps le gouvernement compense les transferts de charges par le produit d'une taxe sur les conventions d'assurance ou sur les produits pétroliers. Il institue un mécanisme de plafonnement de la taxe professionnelle. Le conseil général n'aura pas la liberté d'en modifier librement les taux dans le premier cas et cette modification n'aura que peu d'intérêt dans le second cas. Il ne peut que constater que son indépendance financière devient très réduite et en aucun cas ne correspond à la constitution.

Après ce long constat peu rassurant, que dire, que faire ?

D'abord, un repli presque obligé du Conseil Général sur le financement de ses compétences, s'il est logique, n'est pas dynamique pour le territoire. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre l'exemple de la compétence sociale avec la prise en charge du RMI. Si le département n'investissait pas dans un effort volontariste sur le plan économique, c'est encore plus d'emplois qui seraient perdus et ainsi plus de dépenses de RMI à engager.

Ce sont des investissements qui peuvent être à la fois

positifs socialement et positifs économiquement. C'est le cas également de la construction de logements sociaux. En une seule opération, on loge des salariés, leurs familles et on stabilise le personnel d'entreprises qui en a grand besoin.

Pourtant le logement et l'économie ne font pas partie de nos compétences obligatoires.

Ce budget s'il inscrit le soutien à des actions dont a besoin notre département est loin de répondre à l'ensemble de celles-ci.

Un des arguments développés lors du Débat d'Orientation Budgétaire est que toutes les actions proposées par l'assemblée départementale sont financées et que par conséquent si tous les besoins sont pris en compte alors le budget est bon.

Nous nous inscrivons en faux contre cette vision car si toutes les actions programmées par l'assemblée sont inscrites au budget, nous sommes loin d'avoir pris la mesure réelle des besoins de notre département et des hauts savoyards. Il va s'en dire qu'il s'agit des besoins

publics, d'intérêt général.

En matière de transports en commun par exemple, notre dispositif est-il satisfaisant ?

La commission de l'aménagement et du transport, en charge de ce dossier travaille sur ce dossier. Une nouvelle conception de la tarification, des études sur différents territoires, une carte « jeunes » plus attrayante en 2006, cela va dans le bon sens. Mais est-ce suffisant ? Non bien sûr ! Nous aurons réussi à assumer notre compétence obligatoire lorsque n'importe quel haut Savoyard

pourra se rendre à son lieu de travail en transport en commun, lorsqu'il existera une vraie proposition collective alternative à l'utilisation de la voiture individuelle, lorsque nous élus concernés nous pourrions nous rendre à nos réunions en bus. Aujourd'hui c'est impossible. Cela ne pourra se faire que par une refonte de nos offres de transport et des fréquences de ceux-ci dans les bassins de vie. Ce coût là, essentiel pour la suite de notre développement n'est pas encore estimé et pourtant nous en avons déjà besoin.

En matière de logement, là

encore nous avons pris des initiatives et nous les soutenons. Pourtant le constat est cruel. Plus nous finançons, plus les prix augmentent et nos efforts ne font que compenser cette hausse. Ce problème est aigu et nous ne pouvons attendre une éventuelle explosion de la bulle immobilière dont entre parenthèse il y aurait autant à redouter. Il nous faut agir. Nous devons proposer des solutions. A la participation financière, il faut ajouter une mise à disposition d'outils et de personnels techniques. Nous devons assumer un rôle de coordination voire de supervision dans ce do-

main. Ce problème doit être notre problème pas tant parce que nous en avons l'ambition mais plus pragmatiquement parce que si nous ne nous en occupons pas, personne ne le fera.

Dans le domaine de l'environnement, notre démarche est positive mais nous ne sommes qu'au début du chemin. Le budget 2006 avec une baisse des crédits de fonctionnement de - 5,3% ne s'inscrit pas dans cette dynamique. Le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles devrait réorienter l'utilisation de la TDENS en lui affectant des

orientations plus claires et une plus grande efficacité.

En matière de politique de gestion des déchets, il faudra aussi être volontaire. Il semble difficile de penser créer des sites de stockage de déchets ultimes sans un vrai soutien aux collectivités concernées.

Dans le domaine social, avec la hausse des personnes contraintes à percevoir le RMI, nous devons développer notre soutien au chantier d'insertion comme d'ailleurs il nous faudra amplifier nos actions en direction des jeunes et pourquoi pas renforcer les chantiers éducatifs.

Bref, il nous reste de nombreuses difficultés à prendre en compte et cela d'autant plus que dans la majorité de ces domaines il ne sert à rien d'attendre un hypothétique soutien d'un gouvernement qui n'a de cesse de se désengager. A l'avenir nous serons, avec la région, les seuls recours possibles.

Ensuite, - et au risque de nous répéter - l'utilisation des marges financières pour le seul remboursement de l'emprunt n'est pas productive.

La dette du département a considérablement baissé : de plus de 500 M€ début 2002 à moins de 300 M€ fin 2005. C'est le seul résultat notoire des 30% de l'augmentation opportuniste d'impôts réalisée en 2002 en période préélectorale (il était si facile à l'époque de fustiger les 35 heures, l'APA ou l'intégration en cours des SDIS).

Malheureusement, l'histoire a des rendez-vous qui peuvent se répéter, voire s'amplifier !

Nous ne pouvons que constater que les engagements du premier ministre UMP de l'époque ne s'adressaient qu'à ceux qui avaient envie d'y croire.

« Les transferts issus de la décentralisation seront compensés à l'euro près. »

Ayez le courage toutes et tous de reconnaître aujourd'hui que les départements sont bien loin de se trouver face à cette douce réalité ; Christian Jeantet vous l'a encore démontré si nécessaire, il y a quelques minutes.

Dans ce contexte, ce sont les Hauts savoynards qui devront payer. Ils devront payer doublement ce désengagement de l'état : par une augmentation de l'impôt local et par une baisse ou une autolimitation de l'intervention du département dans de nombreux secteurs essentiels pour l'avenir :

Président, nous ne pouvons pas être complices de cette défausse de l'état. Si la décentralisation respectait réellement la loi en transférant les financements à l'euro près comme l'exige la constitution, nous pourrions aller plus loin, plus vite sur :

• **Une politique de la ville et de la jeunesse face aux difficultés montantes de**

nos quartiers,

- **Le dépistage d'autres cancers,**
- **Le logement,**
- **Les transports en commun, malgré les avancées constatées**
- **Le développement durable ou l'excellence environnementale seulement amorcée**

Si nous avons fait le choix de ne nous prononcer contre aucune délibération thématique – chacune d'entre elles contenant des éléments positifs, nous refusons de nous inscrire dans une logique politicienne qui consisterait à attendre sans faire de vagues. Président, l'attentisme de votre exécutif à ne pas dénoncer cette grave situation repose peut-être sur quelques arrières pensées électorales – et oui, si les temps changent, les stratégies semblent demeurer ! –

Mais mesure-t-il les conséquences à court et moyen terme pour les départements dans leur ensemble et la

Haute-Savoie en particulier ?

Prenez-vous conscience, chers collègues, qu'à ce petit jeu, les départements deviendront des coquilles vides ou bien une machine à lever l'impôt à la place de l'Etat ?

Il faut cesser le double discours. On ne peut dénoncer dans les couloirs la politique d'un gouvernement qui se désengage et taire en l'assemblée plénière l'ampleur des dégâts.

De même que nous savons soutenir les politiques de l'Assemblée quand elles vont dans l'intérêt de notre population, nous appelons aujourd'hui nos collègues – notamment ceux qui font le choix de s'inscrire hors des courants politiques traditionnels – à donner un signe fort au gouvernement en refusant d'adopter ce budget qui – quoiqu'on en dise – sera en deçà des ambitions naturelles d'un département comme la Haute-Savoie.

Christian JEANTET
Frédéric ZORY

Une réforme fiscale pour les riches

Le budget 2006, voté par le Parlement le 20 décembre, met en place la réforme fiscale applicable en 2007. 2007, ce n'est pas une année électorale, par hasard !!!

Suppression de l'abattement de 20 % sur les salaires et pensions

Cet abattement se justifie parce que les salariés ne peuvent dissimuler leurs revenus au fisc, contrairement à d'autres catégories. Seulement ces autres catégories votent plutôt UMP, alors !!!

Refonte du barème de l'impôt sur le revenu

Pour compenser la suppression de l'abattement, les tranches sont revues, et c'est tout bénéfique pour les non-salariés. Quatre tranches, au lieu de six, taxées à 5,5% (entre 5516 et 11000€), 14% (entre 11001 et 24432), 30% (entre 24433 et 65500) et 40% aux revenus dépassant 65500 €.

Le « bouclier fiscal »

Aucun contribuable ne paiera désormais plus de 60% de ses revenus en taxes directes : impôt sur le revenu, impôt de solidarité, impôts locaux. Le risque de voir les plus fortunés, en patrimoine, échapper complètement à l'impôt est bien réel. Même M. Méhaignerie, président UMP de la Commission des Finances a voulu limiter cet énorme avantage pour les plus riches en déposant un amendement...

qui a été refusé.

L'impôt sur la fortune

Il est assoupli pour ceux qui détiennent des actions de leur entreprise et ceux qui conservent leurs actions plus de 8 ans, les plus values sont alors totalement exonérées.

La transmission du patrimoine

La fiscalité du patrimoine s'est déjà considérablement assouplie depuis 2002. Cette année, la réduction à six ans du délai durant lequel l'abattement pour donation à ses proches - porté à 50 000 € - est valable, favorisera ceux qui ont un patrimoine important à transmettre.

AU TOTAL, selon des calculs effectués par la Centrale du Patrimoine, et publiés par Le Monde du 22 décembre :

les perdants (aucune baisse voire une légère augmentation de l'impôt sur le revenu !) : les couples sans enfant ayant moins de 20 000 €, les couples avec 2 enfants ayant moins de 40 000 €, et pour un couple avec 4 enfants perte pour les revenus jusqu'à 60 000 €. Pour une famille monoparentale avec 2 enfants, perte pour les revenus inférieurs à 30 000 €. **Ce qui est particulièrement scandaleux, c'est que le revenu moyen de toutes ces catégories est inférieur au seuil indiqué ci-dessus.**

Autrement dit, non seulement la moitié des Français les plus pauvres qui ne paient pas d'impôt sur le revenu ne sont pas concernés par cette baisse, mais la majorité la plus modeste de ceux qui paient l'impôt sur le revenu ne bénéficieront d'aucune baisse.

Les gagnants. Sans surprise, quelle que soit la composition familiale ce sont **les plus hauts revenus**. Exemple, au-delà de 150 000 € de revenus annuels (1 MF) pour un couple avec deux enfants ou plus, la baisse d'impôt va de 11 à 16%.

Une étude de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) indique que 70% de la baisse de l'impôt sur le revenu va profiter aux 20% des ménages imposés les plus riches, c'est-à-dire à seulement 10% des ménages français. CQFD.

Alors que la précarité est devenue le lot quotidien de bien des ménages, que le nombre de RMIstes explose... que l'immobilier flambe... ce gouvernement UMP Villepin-Sarkozy, ce groupe UMP présidé par B. Accoyer, privilégie scandaleusement leur clientèle la plus fortunée. Tous les discours n'y changeront rien, la triste réalité est là.

Jean EXCOFFIER

Pôle de compétitivité.

Si on peut se réjouir que le Conseil général apporte sa contribution, il est bon de rappeler quelques faits en ce début d'année, sur les entreprises phares de notre département haut-savoyard.

Salomon licencié et veut délocaliser, Bosch veut passer au 40h., CTDEC a licencié. Alors, il est vrai que le pôle veut faire progresser la vallée, mais progrès en quoi ? Les entreprises citées sont gérées par des actionnaires (donc 14% de dividendes pour leurs actionnaires). Si ces entreprises gèrent le pôle comme leurs actions, je crains fort pour notre département et l'emploi.

Notons quand même que c'est en parti l'argent des hauts savoyards qui est perçu par l'impôt qui sert ces subventions versées à cette identité. Que ces pôles de compétitivité seront gérés non pas par des hommes de terrain mais nommés par des politiques nationales et non pas par le département qui ne sera en quelque sorte que le bailleur de cette Institution.

Là aussi, je crois que les entreprises parties prenantes du pôle devraient jouer un vrai rôle sur l'emploi qui devient aujourd'hui le véritable enjeu du département. En tout cas affaire à suivre !

Alain Meunier

SALOMON : Quel cadeau de Noël!

Les employés de chez Salomon ne pouvaient pas l'imaginer. Mais au delà de la surprise, c'est le **chiffre effrayant de 378 emplois rayés de la carte** qui fait hurler. Car cette annonce suit le plan déjà réalisé en 2005, avec **330 suppressions de postes**, et dont les mesures de redressement finiront fin 2006.

Autant dire que ce nouveau projet ne tient compte d'aucun résultat, des actions déjà engagées il y a 6 mois seulement. **C'est donc un plan idéologique et financier.**

Il est très facile d'expliquer ce changement de cap: en 2005 Salomon appartenait au groupe adidas et ne représentait que 10% environ du chiffre d'affaires. La performance de ce « petit pion » n'influaient que peu sur le résultat de l'ensemble. Mais depuis octobre 2005, c'est Amer groupe finlandais, qui l'a racheté. Représentant dès lors 40% du nouveau groupe, les errements de rentabilité ne sont plus permis!!! **10%, c'est l'objectif** pour l'ensemble mais également pour chaque ligne de produit.

Alors, immédiatement ce n'est pas une nouvelle stratégie de développement qui est lancée, mais une **stratégie drastique de réduction des frais** qui doit permettre le gain rapide de 4 M€. La variable la plus facile à ajuster, c'est le personnel. Pourtant, Salomon, c'est 2M€ de bénéfice en 2004* et plus de 11 attendus en 2005.

Et, ils auraient tort de s'en priver, aidés par **quelques élus bienveillants** comme le député de la circonscription, M. Accoyer, qui sont prêts à accompagner les départs avant d'avoir seulement essayé d'en éviter. **Aussi nous rendons hommage à l'équipe PS de la Haute Savoie et à la Gauche Plurielle de la Région**, qui, spontanément nous ont sollicité pour nous aider.

Le combat s'annonce difficile, juridique probablement, car sans aide résolue des pouvoirs publics, les salariés et leurs représentants se trouvent acculés. Pour autant, **ils sont déterminés à ne pas subir cette injustice et utiliseront tous les moyens en leur possession pour conserver en France les emplois qu'ils avaient su développer dans le passé.**

* hors provisions pour restructuration

Bernard COUDERC

Extrait de l'intervention de ROBERT CONVERS au CONSEIL MUNICIPAL de RUMILLY jeudi 22 décembre 2005 - au nom de l'opposition

Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Rumilly doit sa richesse aux entreprises installées sur ses différents sites. Ces dernières années nous pouvions être fiers d'avoir des entreprises de renommée internationale, tels TEFAL, SALOMON et CPF, mais aujourd'hui, plus que jamais, les salariés de ces entreprises sont très inquiets sur l'avenir de leur emploi, car ils assistent en permanence depuis quelque temps déjà à des restructurations et à des menaces de délocalisations ou de transferts d'activités.

Les tous récents événements qui viennent de se produire chez SALOMON, repris par la Société Finlandaise Internationale AMER, et qui se traduisent par la suppression de 378 emplois dont 250 sur le site de RUMILLY, confortent les craintes que nous avons depuis un certain temps sur l'avenir de nos entreprises locales dépendantes de groupes multinationaux qui n'ont aucune morale et aucun scrupule à liquider leurs salariés et dont le seul souci est le profit en utilisant des méthodes condamnables qui relèvent d'un manque total de civisme.

Quoi qu'il en soit, les événements qui viennent de se produire chez SALOMON, sous

l'égide de la Société AMER, sont dramatiques pour les salariés et les familles touchées, à la veille des fêtes de Noël, par cette calamité ; ces événements seront sans aucun doute catastrophiques pour notre ville avec de graves répercussions, à plus ou moins brève échéance, sur le plan économique et social, sachant que nous sommes de ceux qui pensent que toutes les activités SALOMON risquent de disparaître définitivement à terme du site de RUMILLY, site de 15 hectares aménagé et rétrocédé gratuitement par notre ville lors de la venue de cette société à RUMILLY.

Nous comprenons la colère et la révolte du personnel travaillant sur les sites de RUMILLY et METZ-TESSY, personnel qui par son travail, son savoir et ses compétences a fait la réputation de l'entreprise SALOMON à travers le monde.

Que les salariés de SALOMON sachent, dans la lutte qu'ils mènent avec leurs syndicats pour limiter la casse, qu'ils ont notre soutien.

Nous formons le vœu que les emplois tels qu'il sont aujourd'hui dans notre ville soient sauvegardés, mais notre Conseil Municipal doit se soucier de l'avenir de l'emploi dans sa Ville. La précarité, le chômage existent à RUMILLY comme ailleurs.

Robert CONVERS

Le mercredi 14 décembre dernier, Annie LAFFIN et moi-même, nous avons pris la direction de l'Assemblée nationale, suite à une invitation du Secrétariat national à la Laïcité et de l'Université permanente de la Laïcité dont nous sommes tous les deux membres, ceci dans le but d'assister au colloque organisé par le Parti socialiste et son groupe parlementaire pour la célébration du centenaire de la loi de 1905 sur la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Jean-Marc AYRAULT, président du groupe socialiste à l'Assemblée a ouvert la soirée. (extrait de son discours ci-contre)

UNE LOI CENTENAIRE POUR LE SIECLE A VENIR

... « L'égalité des chances trouvera pleinement son sens quand l'Etat l'imposera comme sa priorité et l'appliquera dans chacune de ses politiques publiques. Plan de destruction des ghettos, application des lois de mixité urbaine, nouvelles filières de soutien éducatif, incitations puissantes

aux entreprises et à l'administration pour embaucher dans les quartiers, service civique obligatoire pour favoriser le brassage social de tous les jeunes garçons et filles. Ce sont tous ces retards qu'il nous faut rattraper. Et cela va bien au-delà de mesures gadgets. C'est un nouveau

contrat social qu'il nous faut inventer.

Commémorer ce centenaire n'est pas s'enfermer dans la contemplation d'un monument législatif. C'est faire vivre ses principes pour les décennies à venir. Mais il est une leçon qui vaut particulièrement pour nous, législateurs.»...

Jean-Marc Ayrault



... En attendant de vous faire part de nos (nombreuses et diverses!) réflexions, nous vous présentons à toutes et à tous, nos vœux les meilleurs et les plus sincères, pour la nouvelle année. Qu'en 2006, nous soyons les messagers de toutes nos valeurs socialistes, dont celle de la solidarité ; que nous soyons porteurs de la synthèse effectuée au Mans.

Claire CHAUVET

Collectif fédéral aux droits des femmes de Haute-Savoie

PS : Le Conseil régional des femmes de Rhône Alpes aura l'intérêt et le plaisir de se réunir le 14 janvier à Vienne.

Quel à-propos



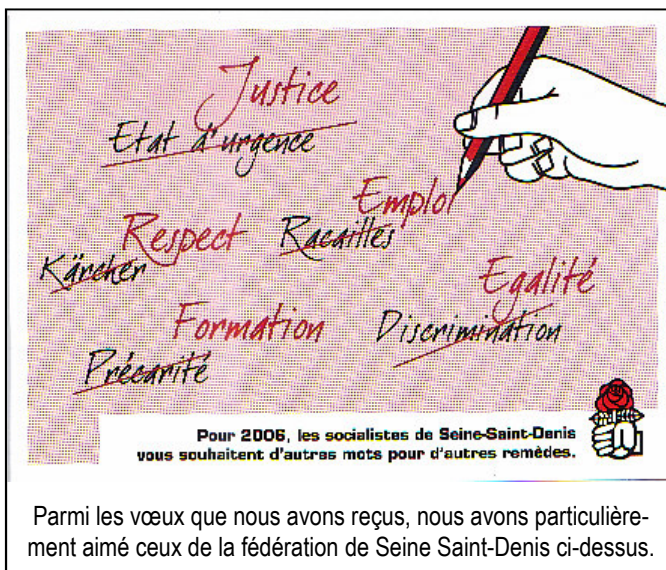
Aymond D'ALOST :

« Dans le vocabulaire des couturiers seulement, patron est synonyme de modèle »

Jean-Louis BIANCO (Le Mans) : « Nous devons être courageux : le mal profond, ce n'est même pas le libéralisme, c'est le capitalisme financier »

Jacques CHIRAC : « Les prévisions sont difficiles, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir »

Anatole FRANCE : « La mendicité n'est interdite qu'aux pauvres »



Pour 2006, les socialistes de Seine-Saint-Denis vous souhaitent d'autres mots pour d'autres remèdes.

Parmi les vœux que nous avons reçus, nous avons particulièrement aimé ceux de la fédération de Seine Saint-Denis ci-dessus.

RENFORCEZ LE PARTI SOCIALISTE, REJOIGNEZ SES RANGS.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

☎ : _____ Mèl : _____

- ⇨ Je souhaite prendre contact avec les socialistes,
- ⇨ Je désire adhérer au Parti Socialiste,
- ⇨ Je m'abonne ou je renouvelle mon abonnement à Présence Socialiste (7,62 euros minimum)

A retourner à : **PARTI SOCIALISTE - 8 rue Louis Armand - B.P. 830 - 74016 ANNECY CEDEX**

FEDERATION DE HAUTE-SAVOIE DU PARTI SOCIALISTE

Ouverture des bureaux:

Secrétariat : **Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 h.30 à 12 h.30 et de 14 h.00 à 18 h.00**

Permanence de l'attachée fédérale : **Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 8h.45 à 12h.30 et le Lundi de 14h.00 à 17h.30**

<http://www.ps74.org>

8 rue Louis Armand - B.P. 830 - 74016 ANNECY Cedex ☎ : 04.50.09.68.83 Fax : 04.50.09.68.75 Mèl : fede74@parti-socialiste.fr

PRESENCE SOCIALISTE MENSUEL DE LA FEDERATION DE HAUTE-SAVOIE DU PARTI SOCIALISTE

Directeur de Publication : Jean EXCOFFIER - CPPAP 1003 P 10128 - Dépôt légal à parution
2000 exemplaires - Imprimerie spéciale Parti Socialiste 8 rue Louis Armand 74000 ANNECY